

**Mardi 12 janvier à 9 h 15**

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ACTION  
SOCIALE  
ET DE LA SANTÉ  
(M. le Ministre Prévot)**

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Jean-Luc CRUCKE sur l'inutilité des travaux de l'écluse de Lanaye

Patrick LECERF sur la liaison Tihange-Strée-Tinlot

Jean-Luc CRUCKE sur le goulet de Halle

Jean-Luc CRUCKE sur la taxe kilométrique et l'ouverture à la concurrence pour la délivrance des dispositifs OBU (On Board Unit)

Valérie DE BUE sur les contrôles radar en Wallonie

Marie-Françoise NICAISE sur la réforme de la filière libre et l'avenir des auto-écoles à finalité sociale

Georges-Louis BOUCHEZ sur le rôle des formateurs brevetés dans l'apprentissage à la conduite

Valérie DE BUE sur l'opération "la Wallonie à vélo"

Jean-Luc CRUCKE sur la restauration de la Tour Henri VIII de Tournai

Virginie DEFRANG-FIRKET sur les urgences psychiatriques pour enfants et adolescents

Valérie DE BUE sur le Plan alcool

Véronique DURENNE sur l'avancement de la mise sur pied de l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)

Laurent HENQUET sur le futur dirigeant de l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)

Nicolas TZANETATOS sur le financement des infrastructures hospitalières

Virginie DEFRANG-FIRKET sur les missions de prévention des CPAS en matière d'aide à la jeunesse

Virginie DEFRANG-FIRKET sur la médiation interculturelle

Philippe DODRIMONT sur les mesures consacrées à l'habitat permanent dans le budget 2016

Jean-Luc CRUCKE sur l'intégration des réfugiés par le bénévolat

Véronique DURENNE sur l'intégration de la personne en situation de handicap dans le milieu professionnel

Carine LECOMTE sur les épiceries sociales

Véronique DURENNE sur les allocations familiales dans une politique intégrée de l'enfance

## **Jean-Luc Crucke, sur " L'inutilité des travaux de l'écluse de Lanaye"**

Inauguration royale et mise à gabarit de la Meuse par une écluse de Lanaye capable d'accueillir des bateaux de 9000 T. à quatre barges ne sont que communication, ce que confirme le DG, Yvon Loyaerts, le canal Juliana, à hauteur de Maastricht ne pouvant accueillir ce gabarit.

Comment expliquer cette méthode de travail ?

Pourquoi ne pas s'être assuré du suivi hollandais avant de se lancer dans des travaux d'une telle importance ? La question et la problématique étaient-elles connues des autorités wallonnes ? Est-ce en connaissance de cause que la décision d'élargissement fut prise ? La mise à gabarit de la partie batave est-elle en perspective ou parfaitement illusoire ? Des négociations sont-elles en cours ? Quel en est le contenu éventuel ?

Qu'a coûté au budget wallon l'aménagement en surcapacité de l'écluse de Lannaye ? D'autres choix opérationnels n'étaient-ils pas programmables ? Lesquels ?

## **Patrick Lecerf, sur la liaison Tihange-Strée-Tinlot**

En ce début d'année 2016, je souhaiterais faire le point sur l'avancement du dossier de la liaison Tihange-Strée-Tinlot.

Après 11 ans d'errements, seule la phase 1 est terminée. La suite de la phase 2 vient d'être entamée. Pour ce qui est de la phase 3, une mise à jour de l'étude a été annoncée. Je souhaiterais savoir, Monsieur le Ministre, où en est le dossier de la liaison Tihange-Tinlot ? Quelles en sont les prochaines échéances ?

Depuis 2012 Modave possède son « îlot d'entreprises ». Ce petit zoning doit accueillir des PME et aider au développement économique de la commune et plus largement du Condroz. Pourtant, l'îlot de Strée peine à attirer les entreprises et cette situation est notamment liée aux retards dans la création de la liaison Tihange-Strée.

En effet, la liaison devait permettre à l'îlot d'être un point important entre la Mosane et le Condroz. De plus, la Wallonie a pris part au financement de cette zone d'activité. Je suis donc étonné de voir que la Wallonie d'un côté finance le déploiement économique d'une commune et d'une région mais de l'autre ne va pas au bout du processus pour assurer la pérennité de cet investissement. Quelle est votre position, Monsieur le Ministre, sur cette position dichotomique de la Wallonie sur ces dossiers de développement du Condroz ? N'est-il pas temps d'activer les différents dossiers afin que ceux-ci se coordonnent et déploient leur plein effet ?

## **Jean-Luc Crucke, sur " Le goulet de Halle"**

La période des vœux permet généralement d'espérer un monde meilleur.  
L'année 2016 sera-t-elle plus positive pour tous les automobilistes prisonniers du goulet de Halle ?

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier ?

Les rencontres programmées avec son homologue flamand Weyts ont-elles débouchées sur des solutions utiles ? Un calendrier cohérent peut-il être communiqué ?

Après avoir reconnu la priorité que consistait la résolution de ce dossier, le Ministre est-il passé de la parole aux actes ?

## **Valérie DE BUE, sur les contrôles radar en Wallonie**

Une information plus que suprenante a été dévoilée durant les dernières vacances d'hiver. Les *radars* fixes de contrôles de vitesse implantés au bord des autoroutes wallonnes seraient réglés sur 150 km/h le jour et 170 la nuit. L'explication donnée est que si ces radars flashaient à 120km/h comme cela devrait être prévu, les parquets seraient débordés.

Autre information tout aussi grave, sur les 33 *radars* fixes au bord des autoroutes wallonnes, seuls 16 sont effectivement en service, car équipés d'une antenne adéquate. Les 17 autres sont de simples coquilles vides.

Êtiez-vous au courant de ces pratiques? Si oui, comment avez-vous pu mener une politique de sécurité routière en cachant cette information? Dans le cas contraire, quelles mesures vont être prise non seulement pour rectifier le tir mais aussi et surtout, pour sanctionner les fautifs?

Comment se fait-il que plusieurs radars soient des coquilles vides? Ces radars ont été budgétisés donc où sont-ils passés? Si le prix n'était pas le bon au niveau des commandes, où est passé l'argent?

## **MARIE-FRANÇOISE NICAISE SUR LA REFORME DE LA FILIERE LIBRE ET L'AVENIR DES AUTO-ÉCOLES A FINALITE SOCIALE**

Comme indiqué dans votre note de politique générale, la réforme du permis de conduire, prévue pour 2016, encadrera davantage la filière libre d'apprentissage dans le but de la moderniser.

Il y a quelques mois, vous étiez interpellé, à l'occasion d'une conférence de presse, sur l'impossibilité de faire appel à des guides bénévoles non brevetés dans le cadre des formations au permis de conduire pratique. Cette réglementation, en place depuis février 2014, met en difficulté les associations qui proposent ces formations dans le cadre d'un programme d'insertion socio-professionnelle. Elle limite considérablement l'offre de formation du fait du manque de moniteurs brevetés, alors que la demande du secteur est grandissante.

Celle-ci a également pour conséquence l'exclusion des personnes précarisées et déjà éloignée de l'emploi. En effet, la filière libre est le moyen utilisé par la population la plus fragilisée pour obtenir un permis, et ainsi une chance supplémentaire de décrocher un emploi. Les auto-écoles classiques ne peuvent pas offrir l'accompagnement nécessaire à ces publics très précarisés, infra-scolarisés, parfois illettrés et qui ont donc besoin d'une méthodologie adaptée. De plus, les tarifs pratiqués par les auto-écoles classiques sont également inappropriés pour les publics concernés.

Avec la réforme de la filière libre, c'est tout le secteur de l'insertion socio-professionnelle qui est menacé.

Des contacts ont été pris avec votre cabinet, ainsi que celui de votre collègue, la Ministre Tillieux. Les préoccupations ont été accueillies favorablement et vous avez appelé à des propositions concrètes sur l'élaboration d'un modèle alternatif aux auto-écoles classiques. Avez-vous eu des retours de la part du secteur à ce sujet ? Qu'en est-il ?

Les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion socio-professionnelles montrent l'envie de participer à l'élaboration de la réforme de la filière libre, afin de faire entendre leurs voix et celles de leurs bénéficiaires. Comptez-vous les impliquer davantage dans la création de cette réforme ? Si oui, de quelle manière ?

**M. BOUCHEZ, sur « le rôle des formateurs brevetés dans l'apprentissage à la conduite »**

Vous m'annonciez en octobre dernier que la filière libre ne disparaîtra pas dans le cadre de l'apprentissage à la conduite en Wallonie. Néanmoins vous n'avez pas précisé le rôle prévu pour les formateurs brevetés dans le nouveau cadre légal à venir. Pourront-ils individuellement intervenir dans le cadre de la filière libre ? En outre, aujourd'hui, il existe un série de moyens législatifs qui découragent des moniteurs brevetés qui voudraient travailler en dehors du mécanisme des auto-écoles. C'est la raison pour laquelle il serait utile d'axer les réflexions sur la sécurité publique et de répondre à la question de savoir quelle est la plus-value d'une auto-école par rapport à un formateur breveté ? Cette plus-value doit être évaluée sur les plans de la sécurité et des coûts à supporter de la part des apprenants.

Cette réforme à venir de l'apprentissage de la conduite est prévue pour 2016. Monsieur le Ministre peut-il nous présenter la place qu'il entend accorder aux formateurs brevetés par rapport aux auto-écoles dans le cadre de cette réforme ?



## **Valérie DE BUE, sur la Wallonie à vélo**

La Wallonie veut mettre le vélo à l'honneur en 2016. En accord avec ce projet, votre collègue Ministre de la Mobilité évoquait au mois de novembre dernier la poursuite du plan cyclable articulé autour de trois axes inscrit dans une "stratégie globale". Il était question d'un axe infrastructure pour lequel vous collaborez, un axe sensibilisation et un axe usage effectif.

Cependant, une étude récente de l'IBSR met en avant le fait que seul un Belge sur cinq est monté sur un vélo ces douze derniers mois. Une des causes mises en avant est le sentiment d'insécurité sur les routes.

Quels sont les projets afin d'améliorer l'infrastructure et la sécurité des cyclistes en Wallonie ? Quand aboutiront ces chantiers ?

## **Jean-Luc Crucke, sur " La restauration de la Tour Henry VIII de Tournai"**

Seul vestige de l'architecture militaire anglaise sur le territoire wallon, la Tour Henry VIII de Tournai ne semble pas pouvoir disposer rapidement d'un relifiting dont elle aurait pourtant bien besoin.

La dernière réunion qui s'est tenue à Namur entre l'auteur de projet, la ville de Tournai et l'Administration du Patrimoine ne semble pas s'être clôturée sur une note d'optimisme, les locaux retournant avec au moins deux mauvaises nouvelles : la modification du taux de subsidiation à la baisse et l'absence de subventionnement possible pour plus de 50% du projet !

Le Ministre confirme-t-il le contenu de la réunion suscitée ?

Comment expliquer cette évolution dramatique et négative d'un dossier unique en son genre sur le territoire wallon ?

Le gouvernement n'a-t-il pas la volonté de sauvegarder le patrimoine militaire tournaisien et wallon ?

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier ? Des solutions permettraient-elles de résoudre la problématique ? Lesquelles ?

## **Virginie Defrang-Firket sur les urgences psychiatriques pour enfants et adolescents**

Vos homologues en charge de la Santé et vous-même avez fait le même constat : le secteur hospitalier en pédopsychiatrie est saturé.

C'est pourquoi une réforme de la santé mentale est actuellement en cours. A cet effet, un appel à projets a été lancé. La Région bruxelloise a été la première à y répondre en proposant la mise en place du réseau BruStars constitué d'équipes mobiles afin d'hospitaliser les jeunes le moins possible.

Quoi qu'il en soit, il reste impératif de dégager des places d'urgence pour les jeunes en crise.

Où en sont les services hospitaliers wallons dans la création de place supplémentaires pour les urgences en cas de crise psychiatrique d'un jeune ?

Depuis le lancement de la réforme de la santé mentale, combien de places d'urgence ont été créées dans le réseau pédopsychiatrique wallon ?

Peut-on désormais dire que l'offre de lits de crise rencontre les besoins ?

A l'instar de ce qu'a proposé la Région bruxelloise, où en est la Région wallonne dans la construction de son projet visant à la mise en place de réseaux de soins dans les Provinces wallonnes ?

Avec quelles structures et quels homologues collaborez-vous afin de façonner ces nouveaux réseaux ?

Quand ce projet sera-t-il présenté ?

## **Valérie DE BUE, sur le plan alcool**

Une étude du Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé a récemment mis en lumière le fait qu'un Belge sur dix de plus de quinze ans a une consommation problématique d'alcool. On ne parle pas nécessairement de dépendance pour toutes ces personnes mais celles-ci ont des risques importants de problèmes de santé, d'accidents ou autres risques accrus par cette consommation.

Tout aussi problématique, seule une personne sur douze tente de se faire aider et ce après dix-huit ans en moyenne de consommation problématique. Il existe donc un réel gouffre entre le nombre de personnes qui devraient recevoir une aide et ceux qui reconnaissent en avoir besoin. Le KCE propose d'ailleurs plusieurs pistes pour endiguer le problème. La mise en place d'un plan alcool au niveau régional et fédéral a d'ailleurs déjà été évoquée. Des dispositions doivent être prises tant au niveau de la prévention et de l'information qu'au niveau des soins et du traitement de ces problèmes afin d'inciter les gens à aller chercher l'aide nécessaire et éviter que d'autres connaissent les mêmes problèmes avec l'alcool.

Une discussion avec vos collègues Ministres de la Santé est-elle déjà en cours ? Peut-on s'attendre à voir naître un plan alcool coordonné rapidement ? Quelles dispositions comptez-vous mettre en place ? À quelle échéance ?

## **Véronique Durenne, sur l'avancement de la mise sur pied de l'AViQ.**

Lors de la dernière réunion parlementaire, le parlement a voté le décret instituant l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Sans revenir sur le débat qui a été développé durant les précédentes réunions de cette commission, je voudrais en savoir davantage sur sa mise en œuvre effective.

Les compétences santé liée aux politiques hospitalières, au dépistage, à la promotion et à la surveillance des travailleurs ont été effectivement transmises ce 1<sup>er</sup> janvier à la Wallonie.

Concrètement, au niveau de l'AViQ et suite à ce transfert de compétence, les équipes chargées de les gérer sont-elles totalement opérationnelles ?

La mise sur pied effective de l'AViQ correspond-t-elle aux attentes du Ministre en terme d'efficacité ?

Enfin, l'ensemble des arrêtés nécessaires ont-ils été publiés dans les temps ?

Qu'en est-il de l'organigramme de l'Agence ? Qui est Directeur/Administrateur général ? Qui est son adjoint ? Selon quelles procédures de sélection ?

Qui sont les inspecteurs généraux ? Qu'advient-il des personnes occupant ces postes à l'AWIPH ?

Avez-vous une idée plus précise des agents qui rejoignent ou non l'Agence ?

Comment les différents membres des Conseils, Comités de branche, d'avis et autres ont-ils été appelés à postuler ? Un appel à candidature publié au Moniteur belge ?

Comment la sélection a-t-elle été réalisée ? sur quels critères objectifs ?

## **Laurent Henquet sur le futur dirigeant de l'AVIQ**

Fin janvier, le Gouvernement devrait déclarer vacants les postes de directeur général de la DGO5 et de mandataires dirigeants pour l'APAQ-W, le CGT et le CRAW.

Comme vous le savez, le 1<sup>er</sup> janvier 2016 verra la création d'un nouvel organisme d'intérêt public, l'AVIQ. Pourriez-vous me préciser si les postes d'administrateur général et d'administrateur général adjoint, soumis au régime des mandats, seront également ouverts à candidature afin d'être pourvus dans les meilleurs délais ? Dans l'attente de la désignation de ces deux dirigeants au sein de l'AVIQ, qui assumera ces fonctions et à quel titre ? Sur quelles dispositions du Code de la fonction publique le Gouvernement s'appuiera-t-il ?

## **Nicolas Tzanetatos sur « le financement des infrastructures hospitalières »**

Le Moniteur Belge publiait ce 31 décembre 2015 un arrêté du Gouvernement wallon du 17 décembre 2015 abrogeant et modifiant certaines dispositions relatives au subventionnement des investissements hospitaliers, prises en exécution de la loi sur les hôpitaux et autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008.

Pourriez-vous m'indiquer la portée de cet arrêté ? A quelles conséquences les hôpitaux doivent-elles s'attendre ? Une concertation préalable a-t-elle été menée à cet égard ? Les institutions concernées ont-elles été informées en temps et heure de ces modifications ?

Je note quelques différences par rapport au texte adopté par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) notamment par rapport à l'entrée en vigueur des dispositions (étalée dans le temps). Pourquoi ce choix ?

La FWB a également abrogé un arrêté ministériel du 3 novembre 1969 et l'article 7, alinéa 1er, 1° a) et c) de l'AR du 15 avril 2002 ce que ne fait pas la Région. La Région a également procédé à des modifications dans l'AR du 15 avril 2002 à la différence de la FWB.

Pourriez-vous m'indiquer quel est l'impact de ces différences ? Pour quelles raisons n'avez-vous pas procédé de concert ?

Pour les charges du passé, la Région n'a pas repris la même formulation que la Loi Spéciale de Financement. Pourriez-vous m'indiquer l'impact éventuel de cette formulation ? Est-ce compatible avec la LSF ?

Enfin la FWB a abrogé à la date du 1er janvier 2016 les articles 63, 64, 65 al.1er et 106 de la loi sur les hôpitaux. Sauf erreur de ma part, la Région n'en a rien fait. Qu'en est-il exactement ? Pour quelles raisons ?

## **Virginie Defrang-Firket sur les missions de prévention des CPAS en matière d'aide à la jeunesse**

Le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse prévoit, au sein de chaque conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse – CAAJ –, l'établissement d'une plateforme de concertation avec les CPAS afin d'améliorer la mise en réseau des acteurs en charge des missions de prévention.

En 2014, seul l'arrondissement d'Arlon avait désigné un représentant, pour chacun de ses CPAS, à la plateforme de concertation. L'arrondissement de Liège, par exemple, n'avait désigné que 11 représentants pour 32 communes.

Connaissez-vous les chiffres actuels de ces représentations ?

Comment expliquez-vous le manque d'intérêt des CPAS quant à la participation à ces plateformes ?

Avez-vous des contacts avec votre homologue en charge de l'Aide à la jeunesse pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?



## **Virginie Defrang-Firket sur la médiation interculturelle**

Dès 1989, le fédéral proposait la mise en place de médiateurs interculturels. Si la Flandre a saisi directement cette opportunité, il a fallu attendre 1992 pour que cette pratique voie le jour à Bruxelles et un peu plus encore pour que la Wallonie suive le mouvement (1999), mais uniquement dans les hôpitaux... Les obstacles aussi bien linguistiques que socioculturelles qui séparent certains patients d'origine étrangère du personnel soignant de nos hôpitaux sont bien réels. Surmonter ces obstacles est dès lors primordial tant pour des raisons humaines que d'accessibilité des soins. C'est la cellule de coordination de la médiation interculturelle qui se charge de cette thématique. Celle-ci dépend toutefois de la loi fédérale.

Au niveau de la Région Wallonne, Monsieur le Ministre pourrait-il m'informer de sa position quant à l'idée de généraliser la pratique de médiation interculturelle au niveau des maisons de repos, des centres pour personnes handicapées, des plannings familiaux et des maisons médicales, ... ?

Dans l'évolution socioculturelle que connaît la Belgique, ces structures seront à l'avenir essentielles dans la prise en charge "sociale" des wallons et wallonnes.

**Philippe Dodrimont, sur les mesures consacrées à l'Habitat permanent au budget 2016**

Je souhaiterais faire le point avec vous sur les différentes mesures essentielles qu'il convient de mener dans une certaine urgence en matière d'Habitat permanent.

Quelles mesures comptez-vous prendre entre autres pour empêcher le relogement de personnes dans des lieux abandonnés par des résidents permanents ?

Comment comptez-vous mettre en œuvre ces actions spécifiques ?

## **Jean-Luc Crucke, sur "L'intégration des réfugiés par le bénévolat"**

Le gouvernement Federal n'a pas seulement réduit à 4 mois le délai qui permet l'obtention d'un travail pour les réfugiés, il facilite, depuis mi 2014, la possibilité pour les réfugiés d'être actifs par le recours au système du bénévolat.

Comment le Ministre met-il en application cette opportunité pour activer la politique d'intégration des réfugiés ?

Des impulsions sont-elles données pour dynamiser cette politique ? Lesquelles ?

Une circulaire circonstanciée ne devrait-elle pas être rédigée au bénéfice des communes et des associations pour encourager et sécuriser la méthode ?

## **Véronique Durenne, sur l'intégration de la personne en situation de handicap dans le milieu professionnel.**

Récemment, il a été dévoilé que 2000 personnes en situation de handicap avaient été exclues du chômage.

Cela pose la question de l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel. En effet, 40,7 % des personnes handicapées ont un emploi contre taux d'emploi global de 66,4 % en Belgique.

Dans ce cadre, nous voyons bien qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour permettre une meilleure intégration des personnes en situation de handicap et pour permettre à celles-ci d'avoir un emploi.

Aussi, j'aimerais entendre quelles sont les actions principales déjà existantes pour permettre cette intégration et pourquoi elle ne fonctionne pas au-delà des 40 %. Sont-elles régulièrement évaluées et réadaptée en cas d'évaluations négatives ?

Comment faire plus et permettre à un maximum de personnes en situation de handicap de trouver un emploi ?

Comment sensibiliser davantage le secteur professionnel à l'engagement des personnes en situation de handicap ?

## **Carine Lecomte, sur les épiceries sociales.**

Dans votre note de politique générale, vous abordez la thématique des épiceries sociales. A ce sujet, un projet de décret devrait voir le jour en 2016. La finalité étant, je vous cite, « de consolider et pérenniser, grâce à un soutien financier pluriannuel, les initiatives d'épiceries sociales en Wallonie, dès lors que leur existence vise à rencontrer les biens de première nécessité pour les plus démunis de nos concitoyens ».

Dans le contexte économique actuel, de plus en plus de ménages ont du mal à boucler le mois. A titre d'exemple, la proportion au Grand-Duché du Luxembourg est passée de 19 à 26 % en dix ans !

Déjà en août 2013, un rapport de l'Agence de développement territorial de la province de Luxembourg établissait un état des lieux des épiceries sociales et dégagait des pistes pour une meilleure efficacité de leur fonctionnement.

Les épiceries sociales accueillent des personnes en situation de difficultés passagères. L'accès y est de fait limité dans le temps, en général de 3 à 6 mois. Selon ledit rapport ces structures demandent une période de fréquentation plus longue

Ce souhait peut-il se concrétiser? Au demeurant, peut-être l'est-il déjà au travers du futur soutien financier pluriannuel ?

Par ailleurs, certains commerçants, gérants de superettes par exemple, considèrent que ces épiceries exercent une concurrence déloyale à leur endroit. Manifestement une information s'avère nécessaire quant aux tenants et aux aboutissants de ce type d'activité. Une réflexion a-t-elle été initiée à ce propos ?

Enfin, le manque d'espace de stockage fait que ces épiceries sont parfois amenées à refuser des denrées alimentaires par des donateurs qui privilégient les circuits courts. Des contacts avec la Fédération des Banques alimentaires pourraient-ils être pris pour aborder cette problématique ?

## **Véronique Durenne, sur les allocations familiales dans une politique intégrée de l'enfance.**

Le Ministre a fait part, il y a quelques mois de cela, du projet de réformer le système actuel des allocations familiales une fois celui-ci régionalisé. Si nous attendons encore l'analyse de l'ensemble du droit Belge et Européen, il y a néanmoins des choix plus politiques qui peuvent être soumis à la réflexion dès maintenant.

Les Allocations Familiales sont fondamentalement définies comme étant le revenu de l'enfant.

De plus, au-delà des clivages politiques, il est un fait admis que le domaine de l'enfance doit être au cœur des préoccupations politiques car c'est via ce secteur que l'avenir d'une société s'entrevoit. Il me semble important de profiter de l'opportunité qui nous est donnée, en tant que région, de pouvoir lier les politiques qui doivent l'être.

Partant de cela, ma question est très simple : y a-t-il une volonté de la part du Gouvernement Wallon d'imbriquer les allocations familiales et son futur système réformé dans une Politique plus grande liée au secteur de l'enfance ?

En d'autres termes, le gouvernement wallon est-il prêt à prendre les contacts nécessaires, si ce n'est déjà fait, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de voir comment lier politique de l'enfance et celle des allocations familiales ?

Le Ministre a-t-il lui-même déjà réfléchi à cette question qui n'est rien d'autre qu'un décloisonnement des politiques de manière à les rendre transversales ?